Fonds de Solidarité Logement

Contexte

Outil d'action du Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD), le FSL a pour objectif d'aider les ménages en difficulté à accéder et à se maintenir dans un logement décent en attribuant des aides financières :

- à l'installation dans le logement.
- au maintien dans le logement (impayés de loyer, d'eau, d'énergie ou de téléphone).
- de garanties de loyer.

Le FSL organise également une offre de service d'accompagnement adapté aux difficultés des ménages pour accéder et se maintenir dans le logement.

Les aides du FSL sont ponctuelles et subsidiaires, c'est-à-dire qu'elles interviennent en dernier recours après activation des dispositifs de droit commun (CROUS, plan d'apurement Banque de France…etc.).
Les aides interviennent en articulation à celles d'Action Logement.

Conditions d'éligibilité au fonds solidarité logement

Le règlement intérieur du FSL fixe les règles d'éligibilité au FSL de la MEL, des fiches techniques définissent ces règles de façon précise.
Pour bénéficier du FSL, le ménage doit répondre à 2 critères liés :

- aux ressources : le revenu du ménage ne doit pas dépasser (calcul selon composition familiale et barème en vigueur)
  - 2 fois le montant forfaitaire défini au titre du RSA pour une aide au logement
  - 1,5 fois le montant forfaitaire défini au titre du RSA pour une aide aux impayés de facture d'énergie, d'eau ou de téléphone
- et à la nature et l'importance des difficultés rencontrées (de logement ou financières).

Voie de recours possible

Les ménages ont la possibilité de contester la décision dans un délai de deux mois à compter de la date de réception du courrier de notification par deux voies de recours possible :

- soit par un recours administratif adressé à la MEL, unité FSL, CS 50749, 59034 Lille cedex
- soit par un recours contentieux adressé au Tribunal Administratif : 143 rue Jacquemars Giélée – 59000 Lille.

La constitution du dossier

- Le volet d'informations commun
- Le ou les imprimés spécifiques de demande d'aide dûment datés et signés par le demandeur
- La fiche de situation administrative (ex-CASU) datée et signée du demandeur
- Le n° d'allocataire CAF
- L'ensemble des justificatifs nécessaires pour chaque aide demandée.

Nous vous informons que la CAF du Nord met à disposition des services de la MEL un service internet à caractère professionnel qui permet de consulter les éléments de votre dossier d'allocations familiales nécessaires à l'examen des demandes d'aide du FSL.

Dans le cadre des politiques en faveur du logement des plus démunis (PDALPD, ACI, Droit au logement opposable) menées par la MEL, le Département et l'Etat, les données recueillies peuvent être transmises aux services de la MEL, de l'Etat ou du Département à des fins d'observation ou de mise en œuvre de votre droit au logement. Si vous souhaitez que ces informations ne soient pas communiquées, cochez la case ci-contre ❑

Loi informatique et libertés : les informations recueillies dans ce formulaire feront l'objet d'un traitement informatique par les services de la MEL dans le cadre de votre demande d'aide au titre du Fonds Solidarité Logement. Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant veuillez contacter l'unité FSL.

Date de réception unité FSL :

N° Dossier FSL : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Fonds de Solidarité Logement

Volet d'informations commun à toutes les aides

Aide sollicitée

Certificat de recevabilité administrative ❒
Aide à l'installation ❒
Aide à l'installation suite à un certificat ❒
Garantie de loyer ❒
Demande d'accompagnement logement ❒

Aide au maintien
- Impayé de loyer ❒
- Impayé d'énergie
  - électricité ❒
  - gaz ❒
- Impayé d'eau ❒
- Impayé de télécommunications ❒

En cas de demande en **URGENCE**, précisez le motif :
- Risque sur attribution logement (parc privé) ❒
- Procédure d'expulsion :
  - Assignation à comparaître (parc privé) ❒
  - Commandement quitter les lieux (parc privé) ❒
- Coupure eau/électricité/gaz ❒

Le demandeur

Monsieur ❒ Madame ❒

NOM du demandeur : _____ Prénom : _____
Nom naissance : _____
Adresse : N° de voie : _____ Nom de la voie : _____
Complément d'adresse : _____
Code postal : |_|_|_|_|_| Ville : _____
Téléphone : ____/____/____/____/____ Portable : ____/____/____/____/____
N° CAF : _____ Non affilié ❒ Affiliation en cours ❒

Activité du demandeur

❒ Salarié ou travailleur indépendant : type de contrat (CDD, CDI) : _____
nom entreprise : _____ nb de salariés : _____
❒ Demandeur d'emploi : êtes vous inscrit à Pôle Emploi ? ❒ oui ❒ non
❒ Retraité
❒ Etudiant
❒ Autre (inactif) , précisez _____
❒ Situation inconnue

Le ménage est-il bénéficiaire de ❒ RSA socle ❒ RSA majoré ❒ CMU ❒ TPN *
Le demandeur est-il bénéficiaire de ❒ AAH ❒ ASS ❒ TSSG**

TPN * : Tarif Première Nécessité pour la fourniture d'électricité
TSSG ** : Tarif Spécial de Solidarité gaz